

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

RECONNAISSANCE ET
RÉPARATION EN FAVEUR
DU MONDE COMBATTANT



PROGRAMME 169

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Comptant près de 2,3 millions de ressortissants, le monde combattant rassemble tous ceux qui, anciens combattants, victimes civiles de guerre, conjoints survivants, peuvent se prévaloir du bénéfice du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits du XX^{ème} siècle.

Le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » retrace les actions et interventions réalisées au profit du monde combattant et destinées à témoigner la reconnaissance de la Nation à leur égard. Le dispositif déployé concerne pour l'essentiel la reconnaissance de la qualité de combattant, d'ancien combattant ou de victime de guerre selon les conditions et les procédures définies par le CPMIVG et la mise en œuvre des droits et avantages accordés aux combattants, anciens combattants et victimes de guerre.

Conformément à la loi de finances initiale pour 2020, le ministère des armées a poursuivi la consolidation des droits des ressortissants du CPMIVG tout en renforçant l'équité entre les différentes générations du feu. Ainsi, la mesure d'augmentation du montant de la pension militaire d'invalidité touchée par les conjoints survivants de grands invalides ayant agi comme tierce personne apportant des soins constants pendant une durée minimum de 15 années de vie commune et de soins constants a bien été mise en œuvre.

De plus, les mesures adoptées en 2019 ont poursuivi leurs effets comme l'attribution de la carte du combattant aux militaires qui justifient de quatre mois de présence en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 ou encore celles issues du plan d'action décidé par le Président de la République en faveur des harkis et de leurs familles, pour un montant de plus de 6 M€.

L'exercice 2020 a également été marqué par la modernisation des deux opérateurs de la politique de reconnaissance et de réparation déployée en faveur du monde combattant.

2020 a été une année remarquable pour l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) qui a vu son contrat d'objectifs et de performance, portant sur la période 2020-2025, adopté par son conseil d'administration. En outre, la crise sanitaire a démontré toute la pertinence et l'efficacité de son maillage départemental qui a permis la continuité du service de proximité au profit de ses ayants droit.

L'Institution nationale des invalides (INI) a poursuivi en 2020 le vaste programme de travaux de rénovation de ses infrastructures, dont la création d'un pôle de réhabilitation post-traumatique, avec quelques aménagements de calendrier du fait de la crise sanitaire. La contribution du personnel de l'Institution à la lutte contre l'épidémie pour préserver la santé de ses pensionnaires a été reconnue par l'éligibilité à la prime exceptionnelle attribuée en 2020 aux personnels soignants (0,39 M€). La crise sanitaire a par contre entraîné une diminution des recettes propres de l'établissement du fait de la suspension temporaire des activités externes (cabinet dentaire, hôpital de jour, ...).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Liquidier les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR 1.1

Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

OBJECTIF 2	Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 2.1	Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent
OBJECTIF 3	Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 3.1	Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent
INDICATEUR 3.2	Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers
OBJECTIF 4	Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût
INDICATEUR 4.1	Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR mission

1.1 – Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	220	228	220	230	263	220

Commentaires techniques

Source des données : données informatiques saisies dans l'application E-pmi.

Organisme responsable de la collecte et de la synthèse des données de base : sous-direction des pensions de la DRH-MD.

Mode de calcul :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile

Dénominateur : Nombre total de dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise. L'indicateur est calculé pour tous types d'instances (ou demandes) confondues : premières demandes, renouvellements, aggravations, nouvelles infirmités, exécutions judiciaires, taux du grade, réversions, etc.

Le délai de traitement d'un dossier correspond à la période se situant entre le premier enregistrement de la demande de pension auprès de l'administration (SDP, hôpital d'instruction des armées (HIA), base de défense ou ONAC) et l'envoi de la décision. La date de dépôt est connue puisqu'elle conditionne la date de paiement de la pension. Elle constitue en outre la date d'ouverture de l'instance.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les instances 2019-2020 ont été traitées en 263 jours en moyenne pour une prévision initiale au PAP 2020 annoncée à 220 jours puis portée à 230 jours au PAP 2021. Le stock historique, antérieur au 1^{er} janvier 2016, a cependant été quasi entièrement résorbé (98,0 %). En effet, le traitement des demandes les plus anciennes du flux est demeuré une priorité. La crise sanitaire n'a cependant pas permis de maintenir la production à un niveau suffisamment satisfaisant pour traiter les instances les plus récentes dans les meilleurs délais. La crise COVID a eu pour effet de :

- réduire le fonctionnement à hauteur de 50 %, en moyenne, des effectifs sur la mission invalidité militaire du 17 mars au 12 juillet 2020 en raison du confinement puis des mesures adaptées de déconfinement, entraînant ainsi une baisse de production des décisions ;
- suspendre les expertises médicales, sur consigne de l'ordre national des médecins, le 17 mars 2020. Elles n'ont pu reprendre qu'à compter du mois de septembre du fait de priorités parfois données par certains experts à la médecine de soins. Le poids de l'arrêt des expertises sur les résultats est évalué à environ 40 jours.

Cependant, le déploiement du portail PMI s'est poursuivi en 2020, contribuant ainsi à simplifier les démarches des demandeurs en matière de constitution des dossiers. Son déploiement sur internet, prévu en 2021, permettra d'optimiser le potentiel de l'outil, la majorité des demandes d'aggravation et de renouvellement étant adressées par des personnels rayés des contrôles et qui n'ont pas accès au portail dédié, accessible à ce jour sur Intradef.

OBJECTIF**2 – Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible****INDICATEUR****2.1 – Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent	Nb	19 310	19 510	19 500	19 500	19 965	19 500

Commentaires techniques

L'indicateur est mesuré chaque trimestre et consolidé annuellement.

Sources des données : CNMSS à compter de 2011.

Le mode de calcul utilisé est un ratio : nombre de dossiers de soins médicaux gratuits / nombre d'agents directement affectés à l'activité.

Le numérateur représente le nombre de dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage traités dans l'année (soins effectués en France). Le nombre de dossiers traités correspond au nombre de flux papier (volets issus des carnets de soins gratuits, feuilles de soins, factures, titres à payer) et électroniques (feuilles de soins électroniques) reçus et traités (aussi bien réglés que rejetés), affectés des coefficients de majoration suivants :

- traitement d'un volet simple (ou feuille de soins papier ou électronique ou facture + indus + duplicatas) = 1 ;
- entente préalable (hospitalisation, transport, appareillage, actes paramédicaux, laboratoires) = x 12 ;
- cures thermales = x 6.

Le dénominateur représente le nombre d'agents de catégorie B (encadrants des salles de décompte) et C, en équivalent temps plein (congés annuels ou maladie non décomptés) directement affectés au règlement des dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage, lissés sur l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible initiale fixée au PAP 2020 (19 500 dossiers traités par agent en moyenne) a été dépassée : la moyenne s'établit à 19 965 dossiers par agent. Ce résultat s'explique principalement par la baisse des effectifs — 3 départs à la retraite en 2020, non remplacés — qui s'inscrit dans le contexte de la diminution continue du nombre de dossiers de soins traités liée à la diminution des effectifs bénéficiaires potentiels, en raison de l'âge avancé de la majorité d'entre eux (plus de 70 % ont plus de 75 ans). Par ailleurs, la part des feuilles de soins électroniques (FSE) a augmenté (42,3 % vs 32,5 % en 2019), favorisant ainsi la performance du traitement des dossiers.

Cependant, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a fortement affecté le traitement des dossiers de soins en 2020. En effet, elle a eu le double effet de réduire considérablement, pendant une période, le nombre de dossiers de soins reçus (en raison des hospitalisations reportées, des fournisseurs d'appareillage fermés, des cures reportées ou stations thermales fermées, de moindres déplacements, etc.) ainsi que le nombre d'agents de la CNMSS, confinés ou maintenus à leur domicile, eu égard à leur vulnérabilité.

Les résultats enregistrés sont donc à mettre en perspective avec le contexte particulier lié à la crise sanitaire.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF**3 – Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible****INDICATEUR****3.1 – Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent	Nb	968	1843	1340	1220	904	1 000

Commentaires techniquesMode de calcul :

- *le numérateur* représente le nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels, instruites, aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA de gestion et de suivi des demandes de cartes et titres. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète ;
- *le dénominateur* représente les effectifs équivalents temps plein travaillés (ETPT), affectés à l'instruction des dossiers considérés sur l'application de gestion KAPTA sur la période, dans les services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, dans les trois services d'Afrique du nord et à la direction générale.

Sources des données : services départementaux, d'outre-mer et d'Afrique du Nord de l'ONAC-VG**INDICATEUR****3.2 – Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de cartes et titres traités		44 139	Non connu	58 725	44 800	33 225	58 725
Délai moyen de traitement des dossiers	jours	139	Non connu	135	140	145	135

Commentaires techniquesMode de calcul :3.2.1 Nombre de cartes et titres : décompte cumulatif annuel des cartes et titres **traités**.

Les cartes et titres traités correspondent au nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels instruits aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète.

3.2.2 Le délai moyen de traitement des dossiers est calculé sur le seul périmètre de la carte du combattant. Il traduit le délai entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision d'attribution de la carte du combattant.

Calcul : ratio. Au numérateur, somme des délais entre la date de dépôt de la demande et la date de la décision favorable d'attribution de la carte du combattant / au dénominateur, nombre de dossiers jugés favorablement.

Sources des données : extraction KAPTA**ANALYSE DES RÉSULTATS****INDICATEUR 3.1**

Le nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent est en baisse par rapport à 2019 et inférieur à la prévision 2020. Pour mémoire, dans le PLF 2021, une diminution de l'activité « cartes et titres » avait déjà été anticipée (les diminutions anticipées étaient liées à une baisse de l'activité de traitement de dossiers et un ajustement

à la baisse des effectifs compensant partiellement l'activité moindre) mais sans lien avec la crise sanitaire. Or, celle-ci a fait décroître le volume des demandes auprès des services de l'ONAC-VG lors du premier confinement.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution du nombre de dossiers traités :

- l'observation majeure est que le nombre de cartes du combattant délivrées au titre de l'Algérie 62/64 (2 000) est inférieur à celui attendu. Légitimement, 6 000 à 7 000 cartes auraient dû être attribuées en 2020 à ce titre ;
- la crise sanitaire a fortement impacté la vie de la population concernée et a eu pour conséquence un ralentissement notable de l'activité associative combattante avec pour corollaire la diminution du nombre de demandes de cartes et titres par leurs adhérents et les publics touchés par leurs initiatives (congrès, assemblées générales, permanences, stands etc.).

INDICATEUR 3.2

La crise sanitaire a influé sur le délai de traitement des titres et cartes d'anciens combattants en 2020. Cet évènement a allongé le délai moyen observé pour les commissions de 2020, sachant que ce délai mesure la période entre la date de réception du dossier par le service et celui de la décision d'attribution. Un grand nombre de dossiers parvenus durant le premier confinement dans les services, n'a pu être saisi qu'à partir de la mi-mai et la majorité de ces demandes n'a pas pu être présentée à la commission du 9 juin. La commission suivante étant programmée le 15 septembre, les délais ont été automatiquement prolongés de la durée séparant ces 2 commissions, soit 98 jours.

OBJECTIF

4 – Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR

4.1 – Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI	€	410	404	401	401	416	401

Commentaires techniques

Cet indicateur ne concerne que l'activité hôtelière et thérapeutique au profit des pensionnaires de l'INI.

Mode de calcul :

- *le numérateur* représente le coût global (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) ;
- *le dénominateur* représente le nombre de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice.

Sources des données : département achats finances, patientèle et systèmes d'information de l'INI.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La crise sanitaire a affecté significativement l'activité du centre des pensionnaires de l'Institution nationale des invalides (INI). Les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire ont en effet entraîné une fermeture temporaire de lits et ce jusqu'au mois d'août.

Même si plusieurs mesures de reprise d'activité — encadrées par des protocoles sanitaires stricts — ont permis la réouverture prudente et progressive à partir de septembre, ces adaptations à la situation sanitaire ont tout de même engendré une diminution de l'activité du centre des pensionnaires, estimée à 800 jours.

Par ailleurs, la prime exceptionnelle prévue par le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 au bénéfice des personnels militaires et civils des établissements publics de santé dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 a été versée aux agents de l'INI. Le coût financier pour l'INI s'élève à 389 k€ dont 120 k€ au titre du personnel du centre des pensionnaires.

Dès lors, la diminution du nombre de journées effectivement réalisées au centre des pensionnaires de l'INI (dénominateur de l'indicateur) et l'augmentation des charges relatives à la masse salariale (numérateur) ont entraîné une réévaluation du coût de la journée d'un pensionnaire à 416 € (soit + 15 € par rapport à la prévision initiale inscrite au PAP 2020).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 766 997	115 722 613 110 792 752		121 022 613 115 559 750	121 172 613
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 766 997	40 100 000 32 712 870		45 400 000 37 479 867	45 550 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395		311 741 802 314 294 121	311 741 802
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0 0	0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000 251 750	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0 0	0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659 45 041 491	45 532 659
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812			12 089 143 12 319 812	12 089 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000 1 670 423	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944
Total des AE prévues en LFI	64 631 802	1 958 645 271	0	2 023 277 073	2 023 427 073
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+13 850 (hors titre 2)		+13 850	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+36 678 536 (hors titre 2)		+36 678 536	
Total des AE ouvertes		2 059 969 459 (hors titre 2)		2 059 969 459	
Total des AE consommées	63 798 723	1 994 948 527	0	2 058 747 251	

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 169

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>				
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	5 300 000 4 762 790	115 722 613 110 793 004		121 022 613 115 555 794	121 172 613
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000 4 762 790	40 100 000 32 713 121		45 400 000 37 475 911	45 550 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613
03 – Solidarité	59 331 802 59 031 726	252 410 000 255 262 395	13 700 000 13 152 000	325 441 802 327 446 121	325 441 802
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0 0	0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750		310 000 251 750	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0 0	0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659 45 041 491			45 532 659 45 041 491	45 532 659
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 319 812		13 700 000 13 152 000	25 789 143 25 471 812	25 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 670 423			1 710 000 1 670 423	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944
Total des CP prévus en LFI	64 631 802	1 958 645 271	13 700 000	2 036 977 073	2 037 127 073
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+13 850 (hors titre 2)		+13 850	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+36 678 536 (hors titre 2)		+36 678 536	
Total des CP ouverts		2 073 669 459 (hors titre 2)		2 073 669 459	
Total des CP consommés	63 794 516	1 994 948 779	13 152 000	2 071 895 295	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000	1 673 800 000 1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000	965 300 000 974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000	708 500 000 701 175 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000	129 830 000 128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000	50 730 000 45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000	2 200 000 1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000	76 900 000 81 050 134
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 240	261 410 000 259 216 391	35 000 000 35 000 000	367 836 311	367 836 311 359 366 631
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0	0 0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000	234 700 000 232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908		310 000	310 000 248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168	57 627 168 51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 142		35 000 000 35 000 000	47 089 143	47 089 143 47 089 142
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000	1 710 000 1 678 278
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015	23 331 015 29 256 618
Total des AE prévues en LFI	76 126 311	2 083 441 015	35 000 000	2 194 567 326	2 194 797 326
Total des AE consommées	70 369 033	2 088 149 593	35 000 000		2 193 518 626

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000	1 673 800 000 1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000	965 300 000 974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000	708 500 000 701 175 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000	129 830 000 128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000	50 730 000 45 943 027

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 169

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>				
	<i>Consommation 2019</i>				
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000	2 200 000 1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000	76 900 000 81 050 134
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 241	261 410 000 259 216 391	2 700 000 2 700 000	335 536 311	335 536 311 327 066 632
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				0	0 0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000	234 700 000 232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908		310 000	310 000 248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes				0	0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168	57 627 168 51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 143		2 700 000 2 700 000	14 789 143	14 789 143 14 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000	1 710 000 1 678 278
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015	23 331 015 29 256 618
Total des CP prévus en LFI	76 126 311	2 083 441 015	2 700 000	2 162 267 326	2 162 497 326
Total des CP consommés	70 369 034	2 088 149 593	2 700 000		2 161 218 627

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	70 369 033	64 631 802	63 798 723	70 369 034	64 631 802	63 794 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 218 793	5 300 000	4 766 997	5 218 793	5 300 000	4 762 790
Subventions pour charges de service public	65 150 240	59 331 802	59 031 726	65 150 241	59 331 802	59 031 726
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 088 149 593	1 958 645 271	1 994 948 527	2 088 149 593	1 958 645 271	1 994 948 779
Transferts aux ménages	2 087 900 685	1 958 335 271	1 994 696 777	2 087 900 685	1 958 335 271	1 994 697 029
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	13 000	0	0	13 000
Transferts aux autres collectivités	248 908	310 000	238 750	248 908	310 000	238 750
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	35 000 000	0	0	2 700 000	13 700 000	13 152 000
Dotations en fonds propres	35 000 000	0	0	2 700 000	13 700 000	13 152 000
Total hors FdC et AdP		2 023 277 073			2 036 977 073	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+36 692 386			+36 692 386	
Total*	2 193 518 626	2 059 969 459	2 058 747 251	2 161 218 627	2 073 669 459	2 071 895 295

* y.c. FdC et AdP

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	32 969	150 000	13 850	32 969	150 000	13 850
Total	32 969	150 000	13 850	32 969	150 000	13 850

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2020		13 850		13 850				
Total		13 850		13 850				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/02/2020		15 000		15 000				
Total		15 000		15 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2020		563 536		563 536				
Total		563 536		563 536				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		36 100 000		36 100 000				
Total		36 100 000		36 100 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		36 692 386		36 692 386				

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
110103	Demi-part supplémentaire pour les contribuables (et leurs veuves) de plus de 74 ans titulaires de la carte du combattant Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 884707 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1945 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 195-1-f, 195-6</i>	531	540	550
120126	Exonération de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves ainsi que de l'allocation viagère servie aux conjoints et ex-conjoints, survivants de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : 1493520 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i>	165	160	155
100101	Déduction des versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2018 : 155695 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-5°</i>	24	44	34
120143	Exonération des indemnités versées aux victimes des essais nucléaires français et à leurs ayants-droit Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : 96 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-33° ter</i>	1	1	1
520108	Exonération de droits de mutation pour les successions des victimes d'opérations militaires ou d'actes de terrorisme Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1939 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait</i>	nc	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
<i>générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-1° à 7°</i>				
520302	Réduction de droits en raison de la qualité du donataire ou de l'héritier (mutilé, etc.) Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1949 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 777 (2e al.), 778, 782</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		721	745	740

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

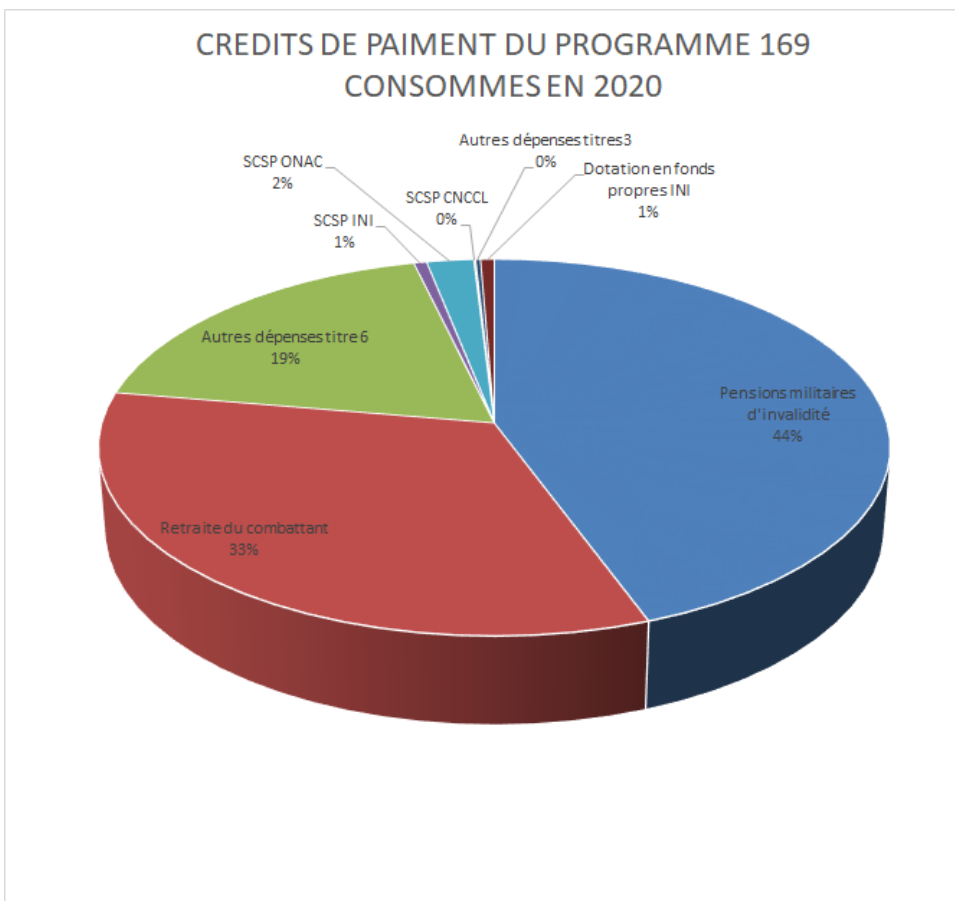
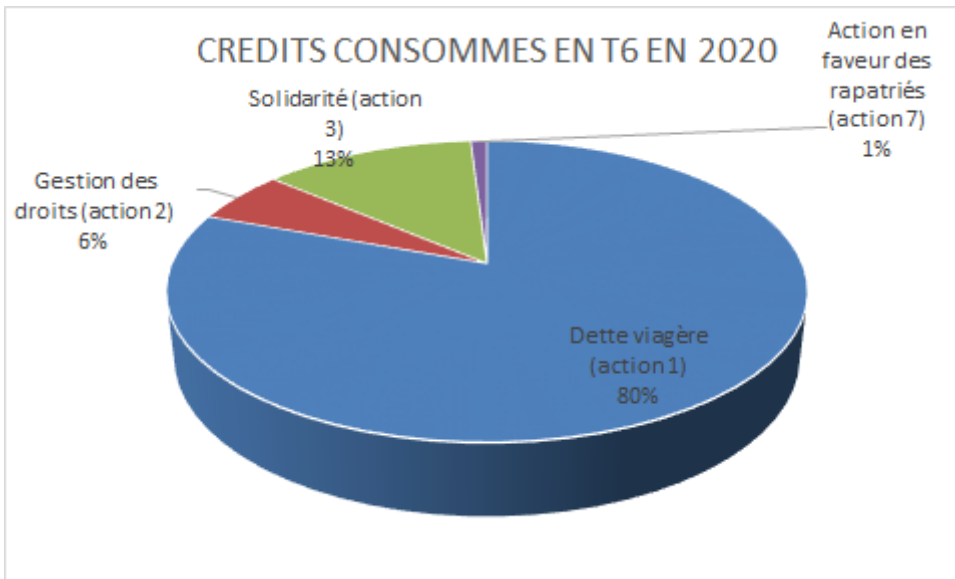
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

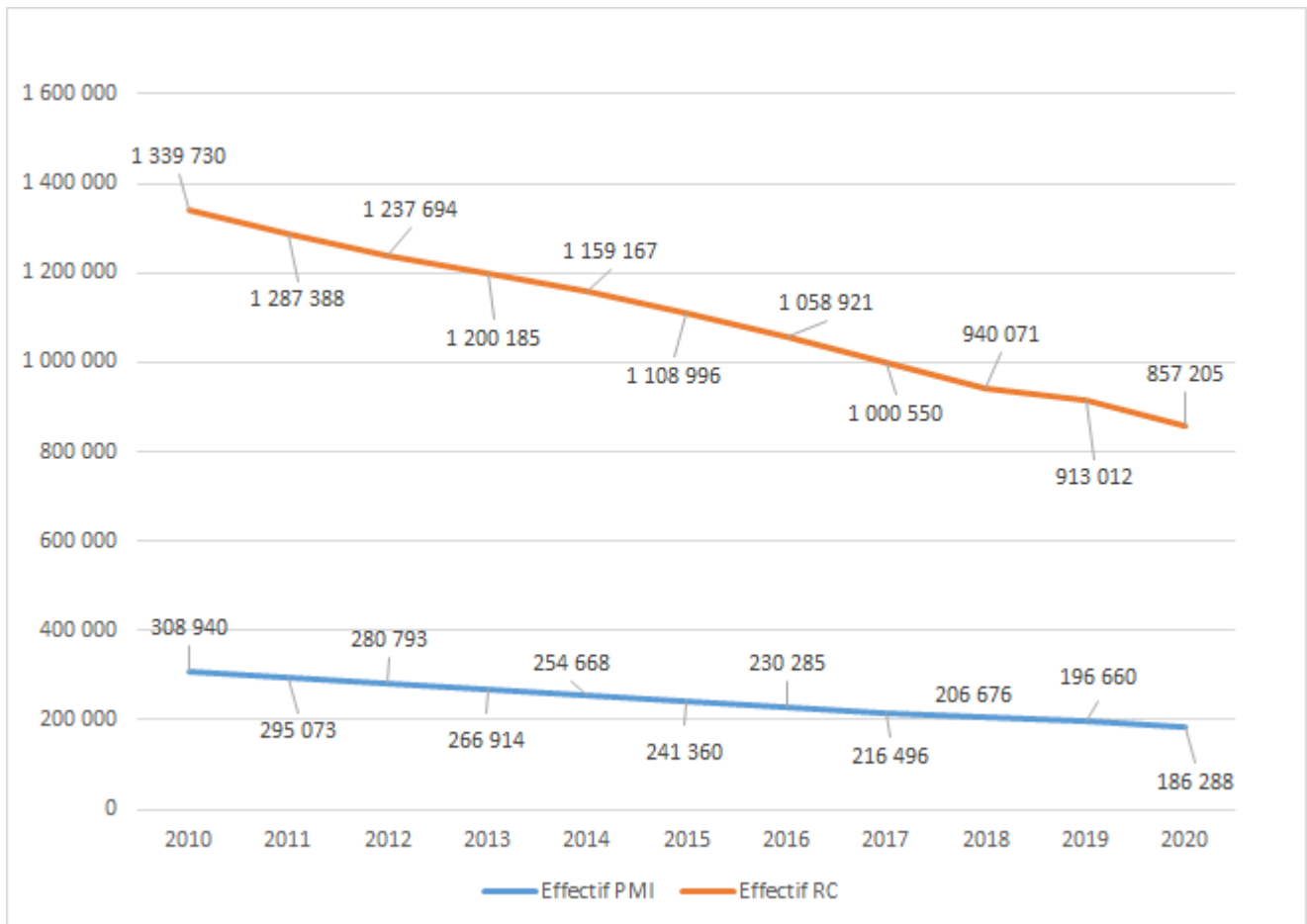
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		121 022 613 115 559 750	121 172 613 115 559 750		121 022 613 115 555 794	121 172 613 115 555 794
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		45 400 000 37 479 867	45 550 000 37 479 867		45 400 000 37 475 911	45 550 000 37 475 911
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000 1 573 530	1 800 000 1 573 530		1 800 000 1 573 530	1 800 000 1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613 76 506 352	73 822 613 76 506 352		73 822 613 76 506 352	73 822 613 76 506 352
03 – Solidarité		311 741 802 314 294 121	311 741 802 314 294 121		325 441 802 327 446 121	325 441 802 327 446 121
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine			0 0			0 0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000 230 050 645	226 100 000 230 050 645		226 100 000 230 050 645	226 100 000 230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 251 750	310 000 251 750		310 000 251 750	310 000 251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes			0 0			0 0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000 24 960 000	26 000 000 24 960 000		26 000 000 24 960 000	26 000 000 24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		45 532 659 45 041 491	45 532 659 45 041 491		45 532 659 45 041 491	45 532 659 45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 089 143 12 319 812	12 089 143 12 319 812		25 789 143 25 471 812	25 789 143 25 471 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000 1 670 423	1 710 000 1 670 423		1 710 000 1 670 423	1 710 000 1 670 423
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933		18 622 944 19 561 933	18 622 944 19 561 933
Total des crédits prévus en LFI *	0	2 023 277 073	2 023 277 073	0	2 036 977 073	2 036 977 073
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+36 692 386	+36 692 386		+36 692 386	+36 692 386
Total des crédits ouverts	0	2 059 969 459	2 059 969 459	0	2 073 669 459	2 073 669 459
Total des crédits consommés	0	2 058 747 251	2 058 747 251	0	2 071 895 295	2 071 895 295
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 222 208	+1 222 208		+1 774 164	+1 774 164

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO





PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 023 277 073	2 023 277 073	0	2 036 977 073	2 036 977 073
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	2 023 277 073	2 023 277 073	0	2 036 977 073	2 036 977 073

Aucun amendement ne concernait le programme 169.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Report de crédits :

Le programme 169 n'a pas fait l'objet de reports de crédits sur fonds de concours.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le programme 169 a fait l'objet d'un report de crédits hors fonds de concours de 15 000 € en AE et CP par arrêté du 14 février 2020.

Décret de virement :

Le programme 169 a fait l'objet d'un décret au 15 décembre 2020 portant virement de crédits en provenance du programme 167 pour 563 536 € afin de participer au financement des actions en faveur rapatriés.

Loi de finances rectificative :

La loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 a ouvert 36 100 000 € en AE et CP de crédits supplémentaires au bénéfice du programme 169.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 169 a fait l'objet d'une ouverture de crédits de crédits en AE et en CP de 13 850 € correspondant à des attributions de produits en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc » pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	79 446 887	79 446 887	0	79 994 887	79 994 887
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	79 446 887	79 446 887	0	79 994 887	79 994 887

Les crédits de la réserve de précaution en AE et CP s'élevant respectivement à 79 446 887 € et 79 994 887 € ont été intégralement libérés en fin de gestion.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 2 059 969 459	CP ouverts en 2020 * (P1) 2 073 669 459
AE engagées en 2020 (E2) 2 058 747 251	CP consommés en 2020 (P2) 2 071 895 295
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 13 152 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 222 208	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 058 743 295

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 36 501 728					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 36 501 728	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 13 152 000	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 23 349 728	
AE engagées en 2020 (E2) 2 058 747 251	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 058 743 295	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 3 956	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 23 353 683	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 4 252 207
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 19 101 476

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Administration de la dette viagère

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Administration de la dette viagère		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447		1 571 889 714 1 609 331 447	1 571 889 714 1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664		911 689 714 919 775 664	911 689 714 919 775 664
01.11 – Retraite du combattant		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783		660 200 000 689 555 783	660 200 000 689 555 783

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 571 889 714	1 609 331 447	1 571 889 714	1 609 331 447
Transferts aux ménages	1 571 889 714	1 609 331 447	1 571 889 714	1 609 331 447
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées	911 689 714	919 775 664	911 689 714	919 775 664
01.11 – Retraite du combattant	660 200 000	689 555 783	660 200 000	689 555 783
Total	1 571 889 714	1 609 331 447	1 571 889 714	1 609 331 447

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733
	Total	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF		1 571,89	1 571,89				1 571,89
		PLR		1 609,33	1 609,33				1 609,33
	Ecart (PLR-PLF)			37,44	37,44				37,44

Sous-action**01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Le PLF 2020 comprenait une mesure nouvelle, au profit des conjoints survivants de grands invalides, permettant d'améliorer une majoration de pension aux conjoints survivants de grands invalides justifiant d'au moins 15 ans de vie commune et de soins constants.

Ainsi, le décret n° 2019-1449 du 24 décembre 2019, pris en application de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, a permis le rehaussement de la majoration spéciale prévue à l'article L. 141-20 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) pour les conjoints et partenaires survivants de grands invalides ayant agi auprès d'eux comme tierce personne pour leur apporter des soins constants. Les durées de vie commune prises en compte et prévues par le décret ont été augmentées, ce qui conduit à une hausse des montants de la majoration.

L'arrêté du 28 août 2020 a porté le point PMI à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020 à la suite de l'augmentation de l'indice de traitement brut – grille indiciaire (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la DGAFP).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

La sous-action 10 recouvre les dépenses relatives au paiement des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre (PMIVG). Ces crédits sont reversés au CAS « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	PMI, pensions d'ayant-cause, allocations diverses	911 689 714	0	919 775 664	8 085 950	911 689 714	0	919 775 664	8 085 950	191 474	Nb pensionnés (effectif moyen)	4 797
Total		911 689 714	0	919 775 664	8 085 950	911 689 714	0	919 775 664	8 085 950			

Les dépenses exécutées sont supérieures de 0,9 % à la prévision LFI, soit + 8,1 M€. Elles correspondent, principalement, aux dotations versées au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des pensions militaires d'invalidité (PMI). Le montant total des versements 2020 effectués par le programme 169 au programme 743 s'établit à 918,4 M€.

Les pensions versées par le CAS aux bénéficiaires se sont élevées au total à 918,4 M€ en 2020, soit une baisse de 72,3 M€ par rapport à 2019 (990,7 M€), diminution qui reflète la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires s'établit à 186 288 au 31 décembre 2020. Le coût moyen unitaire par personne, sur la base de l'effectif moyen de 2020 (191 474) et de la consommation du CAS « Pensions », est de 4 797 €, en diminution de - 2,35 % par rapport à 2019.

La dépense constatée (918,4 M€) est plus importante que la prévision initiale en raison de l'application du « rapport constant » entre l'évolution de la valeur du point PMI et celle de l'évolution de l'indice de traitement brut – grille indiciaire, qui a conduit à une augmentation de 11 centimes au 1^{er} janvier 2020 (arrêté du 28 août 2020 portant la valeur du point PMI à 14,68 €). La situation en gestion a nécessité une ouverture de crédits par la LFR n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés (1)	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre (2)	Évolution effectifs (en %)	Ratio (3)
2010	1 787 972 598	- 2,9 %	1 766 641 879	- 4,8 %	308 940	- 8,2 %	5 476
2011	1 709 250 000	- 4,4 %	1 679 177 940	- 5,0 %	295 073	- 4,5 %	5 560
2012	1 594 970 000	- 6,7 %	1 573 194 373	- 6,3 %	280 793	- 4,8 %	5 464
2013	1 490 700 000	- 6,5 %	1 470 719 340	- 6,5 %	266 914	- 4,9 %	5 370
2014	1 412 744 700	- 5,2 %	1 364 978 370	- 7,2 %	254 668	- 4,6 %	5 234
2015	1 295 550 000	- 8,3 %	1 278 408 380	- 6,3 %	241 360	- 5,2 %	5 155
2016	1 189 720 000	- 8,17 %	1 191 863 333	- 6,77 %	230 285	- 4,59 %	5 054
2017	1 141 350 000	- 4,07 %	1 133 370 077	- 4,91 %	216 496	- 5,99 %	5 073
2018	1 073 900 000	- 5,91 %	1 064 811 467	- 6,05 %	206 676	- 4,54 %	5 033
2019	965 300 000	- 10,11 %	990 659 826	- 6,96 %	196 660	- 4,85 %	4 912
2020	911 689 714	- 5,55 %	918 436 190	- 7,29 %	186 288	- 5,27 %	4 797

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

Sous-action

01.11 – Retraite du combattant

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2019, l'attribution de la carte du combattant a été étendue aux forces françaises présentes en Algérie entre 1962 et 1964[1], ouvrant droit à la retraite du combattant pour les bénéficiaires. 37 100 cartes ont été délivrées à ce titre depuis 2019 dont 2 003 cartes en 2020 (pour un montant estimé à 1,5 M€ en année pleine).

Par ailleurs, les retraites du combattant ont, comme les PMI, bénéficié de la revalorisation du point PMI, qui a été porté par l'arrêté du 28 août 2020 à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

La sous-action 11 recouvre les dépenses relatives au paiement de la retraite du combattant. Ces crédits sont reversés au compte d'affectation spéciale « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Retraite du combattant	660 200 000	0	689 555 783	29 355 783	660 200 000	0	689 555 783	29 355 783	885 109	Nb pensionnés (effectif moyen)	781
Total		660 200 000	0	689 555 783	29 355 783	660 200 000	0	689 555 783	29 355 783			

Les dépenses exécutées correspondent aux dotations versées au CAS « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des retraites du combattant. Le montant du versement 2020 effectué par le programme 169 au programme 743, s'élève à 689,6 M€. Il tient compte de l'actualisation de la valeur du point PMI au titre du « rapport constant », pour un montant payé de 12,2 M€, dont 2,5 M€ au titre de la revalorisation de la valeur du point de PMI à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020.

La dépense constatée est supérieure de plus de 29 M€ au montant inscrit en LFI. La situation en gestion a nécessité une ouverture de crédits par la LFR n° 2020-1473 du 30 novembre 2020.

En 2020, 691,4 M€ ont été versés par le CAS « Pensions », en baisse de 21,4 M€ par rapport à la dépense de 2019 (712,7 M€). En raison de la publication, le 1^{er} septembre 2020, de l'arrêté du 28 août portant revalorisation au 1^{er} janvier 2020 de la valeur du point PMI, le service des retraites de l'État (SRE) n'a pu mettre en paiement que la moitié du montant global afférent.

Les effectifs réels au 31 décembre 2020 s'élèvent à 857 205, soit un écart de - 0,52 % avec la prévision initiale (861 666). Ces effectifs prennent en compte les bénéficiaires de la mesure d'attribution de la carte du combattant aux forces françaises présentes en Algérie entre 1962 et 1964 (37 100 délivrées depuis 2019 dont 2 003 cartes en 2020).

Le rythme d'attribution constaté pour l'année 2020 ramène, à ce stade, l'objectif initialement prévu de 50 000 à 40 000 cartes.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés à la retraite du combattant

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés (1)	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre (2)	Évolution effectifs (en %)	Ratio (3)
2010	799 000 000	4,6 %	798 393 641	2,7 %	1 339 730	- 3,8 %	584
2011	793 000 000	- 0,8 %	798 646 610	0,0 %	1 287 388	- 3,9 %	608
2012	802 500 000	1,2 %	817 680 190	2,4 %	1 237 694	- 3,9 %	648

2013	821 300 000	2,3 %	851 696 988	4,2 %	1 200 185	- 3,0 %	699
2014	807 940 000	- 1,6 %	813 229 659	- 4,5 %	1 159 167	- 3,4 %	689
2015	784 700 000	- 2,9 %	771 498 790	- 5,1 %	1 108 996	- 4,3 %	680
2016	756 600 000	- 3,6 %	737 259 266	- 4,4 %	1 058 921	- 4,5 %	680
2017	748 000 000	- 1,1 %	744 993 857	1,1 %	1 000 550	- 5,5 %	723
2018	743 843 717	- 0,6 %	733 269 561	1,6 %	940 071	- 6,0 %	756
2019	708 500 000	- 4,75 %	712 736 603	- 2,80 %	913 012	- 2,88 %	769
2020	660 200 000	- 6,82 %	691 374 757	- 3,0 %	857 205	- 6,11 %	781

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733
Total		1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733	1 571 889 714	0	1 609 331 447	37 441 733

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements					
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	Total	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF		1 571,89	1 571,89					1 571,89
		PLR		1 609,33	1 609,33					1 609,33
	Ecart (PLR-PLF)			37,44	37,44					37,44

[1] Le gouvernement a décidé d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2019, la carte du combattant aux personnes présentes en Algérie pendant une durée de 4 mois ou 120 jours, entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, dans le cadre des missions menées en Algérie après le 2 juillet 1962 conformément aux accords d'Evian, au titre des opérations extérieures (arrêté du 12 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 12 janvier 1994).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		121 172 613	121 172 613		121 172 613	121 172 613
		115 559 750	115 559 750		115 555 794	115 555 794
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		45 550 000	45 550 000		45 550 000	45 550 000
		37 479 867	37 479 867		37 475 911	37 475 911
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		1 800 000	1 800 000		1 800 000	1 800 000
		1 573 530	1 573 530		1 573 530	1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		73 822 613	73 822 613		73 822 613	73 822 613
		76 506 352	76 506 352		76 506 352	76 506 352

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 300 000	4 766 997	5 300 000	4 762 790
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 300 000	4 766 997	5 300 000	4 762 790
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	5 300 000	4 766 997	5 300 000	4 762 790
Titre 6 : Dépenses d'intervention	115 872 613	110 792 752	115 872 613	110 793 004
Transferts aux ménages	115 872 613	110 792 752	115 872 613	110 793 004
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	40 250 000	32 712 870	40 250 000	32 713 121
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides	1 800 000	1 573 530	1 800 000	1 573 530
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides	73 822 613	76 506 352	73 822 613	76 506 352
Total	121 172 613	115 559 750	121 172 613	115 555 794

Sous-action**02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Cette prestation n'a pas fait l'objet de mesure spécifique.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

L'article L. 212-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) dispose que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension d'invalidité les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales, pharmaceutiques et de cures thermales nécessitées par les infirmités qui donnent lieu à pension ou appareillage. Le suivi sanitaire des anciens militaires est également pris en charge par l'État.

Les articles L. 213-1 et R. 213-2 du CPMIVG disposent que les invalides pensionnés au titre du code ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Les appareils et accessoires sont fournis, réparés et remplacés aux frais de l'État tant que l'infirmité en cause nécessite l'appareillage.

La sous-action 21 retrace les crédits nécessaires à la prise en charge de ces prestations. Elle permet également de financer les frais de gestion de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), les expertises médicales prescrites aux demandeurs de pensions militaires d'invalidité et les affections présumées imputables au service (APIAS).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Accidents ou Affections Présumées Imputables Au Service - APIAS	8 600 000	0	9 466 018	866 018	8 600 000	0	9 461 811	861 811	NC	Nb bénéficiaires	
ACT	Appareillage et accessoires des mutilés	6 700 000	150 000	4 655 773	- 2 194 227	6 700 000	150 000	4 655 773	- 2 194 227	NC		
ACT	Dépenses de gestion de la CNMSS	5 300 000	0	4 747 012	- 552 988	5 300 000	0	4 747 012	- 552 988	1	CNMSS	4 747 012
ACT	Frais dép. bénéf. & médecins, expertises médicales	1 000 000	0	658 351	- 341 649	1 000 000	0	658 351	- 341 649		Nb actes	
ACT	Soins médicaux et suivi anciens militaires	23 800 000	0	20 872 162	- 2 927 838	23 800 000	0	20 872 162	- 2 927 838	47 783	Nb bénéficiaires	437
Total		45 400 000	150 000	40 399 317	- 5 150 683	45 400 000	150 000	40 395 109	- 5 154 891			

1. Les soins médicaux gratuits

Les bénéficiaires potentiels de soins médicaux gratuits sont des invalides titulaires d'une PMI. Le nombre d'invalides de droit direct au 31 décembre 2019 était de 137 039. Néanmoins les demandeurs, dénommés « bénéficiaires actifs » (utilisateur du carnet de soins), ne représentent qu'un tiers environ des invalides pensionnés, soit 45 680. Le coût moyen annuel par bénéficiaire est estimé à 437 € (482 € en 2019) pour un effectif moyen de 47 783 bénéficiaires.

Les dépenses d'intervention en soins médicaux gratuits sont partagées entre la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG, pour les services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

L'écart constaté de - 2,9 M€ par rapport à la prévision initiale résulte à la fois d'une diminution du coût moyen annuel par bénéficiaire et de la poursuite de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux soins médicaux gratuits et au suivi sanitaire des anciens militaires (hors frais de gestion de la CNMSS)

Année	LFI	Évolution %	Crédits consommés	Évolution %	Effectif au 31 décembre N-1 Bénéficiaires actifs	Évolution %
2010	67 327 000	2,0 %	51 759 664	- 17,2 %	77 026	- 3,8%
2011	55 474 682	- 17,6 %	51 142 139	- 1,2 %	71 226	- 7,5%
2012	50 200 000	- 9,5 %	45 217 859	- 11,6 %	68 168	- 4,3%
2013	42 900 000	- 14,5 %	40 109 000	- 11,3 %	63 068	- 7,5%
2014	38 620 000	- 10,0 %	37 865 344	- 5,6 %	57 838	- 8,3%
2015	35 100 000	- 9,1 %	35 583 975	- 6,0 %	55 334	- 4,3%
2016	33 500 000	- 4,6 %	31 857 917	- 10,5 %	56 918	- 4,6%

2017	31 600 000	- 5,7 %	28 966 095	- 9,1 %	54 620	- 4,0%
2018*	28 700 000	- 9,2 %	27 038 508	- 6,7 %	51 941	- 4,9%
2019*	27 400 000	- 4,5 %	24 550 520	- 9,2 %	49 885	- 4,0%
2020*	23 800 000	- 13,1 %	20 871 374	- 15,0 %	45 680	- 8,4%

*Dépense CHORUS hors rétablissement de crédits

2. L'appareillage des mutilés

Pour l'appareillage également, les dépenses d'intervention sont partagées entre la CNMSS, l'ONAC-VG (pour les services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

La dépense globale d'appareillage est de 4,7 M€ en AE/CP, soit une baisse de 30,5 % par rapport à la prévision initiale (- 2 M€). Cette évolution s'inscrit dans la tendance structurellement baissière des effectifs mais son importance reflète aussi une variation conjoncturelle notée en 2019 et qui s'est poursuivie en 2020 (diminution sensible de la prise en charge globale afférente à des postes relativement onéreux comme les appareillages de nouvelle génération).

Pour mémoire, la dépense en faveur des prothèses de nouvelle génération s'est élevée à 0,4 M€. Depuis 2015, ces prothèses sont accordées par la commission de secours et prestations complémentaires (CSPC), mise en place le 1^{er} juillet 2015 et rattachée à l'action sociale du ministère des armées (arrêté du 16 avril 2015).

Évolution des crédits consacrés à l'appareillage des mutilés (la dépense CERAH est incluse dans les crédits consommés jusqu'en 2010)

Année	LFI	Évolution %	Crédits consommés	Évolution %
2010	9 978 000	4,8 %	7 852 846	- 16,3 %
2011	8 500 000	- 14,8 %	7 286 304	- 7,2 %
2012	8 700 000	2,4 %	7 200 000	- 1,2 %
2013	7 500 000	- 13,8 %	7 300 987	1,4 %
2014	7 500 000	0,0 %	6 769 611	- 7,3 %
2015	7 500 000	0,0 %	6 848 847	1,2 %
2016	6 900 000	- 8,0 %	6 253 397	- 8,7 %
2017	7 800 000	13,04 %	6 460 515	3,3 %
2018	6 500 000	- 16,7 %	6 708 241	3,8 %
2019	7 000 000	7,7 %	5 357 249	- 20,1 %
2020	6 700 000	- 4,3 %	4 655 773	- 13,1 %

3. Les dépenses liées aux frais d'expertises médicales des pensions militaires d'invalidité

La consommation 2020 relative aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité s'élève à 0,7 M€. Cette consommation correspond à 3 832 actes pour un coût moyen de 172 €.

4. Les frais de gestion de la CNMSS

Les frais de gestion versés à la CNMSS au titre de la gestion administrative des soins médicaux gratuits et de l'appareillage s'élèvent à 4,7 M€, soit une diminution de 0,5 M€ par rapport à la consommation 2019 (5,2 M€). Pour

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

mémoire, ils englobent depuis 2016 les frais de gestion des APIAS. La mutualisation des deux missions déléguées (SMG et APIAS) a permis d'atteindre la cible de 85 ETPMA (équivalents temps pleins moyens annuels) grâce aux économies d'échelle.

5. Affections présumées imputables au service (APIAS)

Les APIAS présentent une dépense nette de 6,5 M€, déduction faite d'un rétablissement de crédits. Le programme 169 a bénéficié à ce titre d'un rétablissement de crédits de 2,9 M€ en provenance de la gendarmerie.

Sous-action**02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Il n'y a pas eu de mesure spécifique concernant cette prestation.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

Les réductions accordées par la SNCF représentent 50 % ou 75 % des tarifs de transport du réseau. Les bénéficiaires potentiels, pensionnés au titre de l'Afrique du Nord, victimes civiles de guerre, réformés pensionnés hors guerre, doivent être pensionnés au moins à 25 % et être titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'ONAC-VG.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement des réductions de transport SNCF	1 800 000	0	1 573 530	- 226 470	1 800 000	0	1 573 530	- 226 470	34 980	Nb bénéficiaires	45

La dépense relative au remboursement des réductions accordées par la SNCF à certains invalides pensionnés a diminué de 11,6 % par rapport à 2019. Comme chaque année une part de cette diminution s'explique par la décroissance d'ayants droit en âge de voyager à laquelle s'ajoute, pour 2020, les restrictions de déplacement imposées notamment lors du premier confinement. La dépense évolue selon la fréquentation du réseau par les bénéficiaires et en fonction des tarifs SNCF. Le coût moyen exécuté en 2020 s'établit à 45 €.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

Année	LFI	Évolution %	Crédits consommés	Évolution %	Effectif au 31 décembre N-1 Bénéficiaires actifs	Évolution %
2010	5 000 000	8,7 %	4 369 022	- 8,9 %	59 863	- 3,5 %
2011	4 731 294	- 5,4 %	3 035 657	- 30,5 %	52 462	- 12,4 %
2012	4 600 000	- 2,8 %	3 707 698	22,1 %	53 365	1,7 %
2013	3 300 000	- 28,3 %	3 986 045	7,5 %	51 938	- 2,7 %
2014	3 400 000	3,0 %	3 461 823	- 13,2 %	52 538	1,2 %
2015	3 474 830	2,2 %	3 228 992	- 6,7 %	49 436	- 5,9 %
2016	3 300 000	- 5,0 %	2 836 875	- 12,1 %	55 899	13,1 %
2017	3 200 000	- 3,0 %	2 500 376	- 11,9 %	45 732	- 18,2 %
2018	2 700 000	- 15,6 %	2 285 652	- 8,6 %	40 744	- 10,9 %
2019	2 200 000	- 18,5 %	1 780 109	- 22,1 %	35 116	- 13,8 %
2020	1 800 000	- 18,2 %	1 573 530	- 11,6 %	34 843	- 0,8 %

Sous-action**02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

La sous-action 23 a vocation à financer la section « Invalides de guerre » du régime général de l'assurance maladie ouverte en faveur des pensionnés qui ne détiennent pas déjà la qualité d'assuré social, pour couvrir les affections dont ils sont atteints et qui ne relèvent pas d'une prise en charge par les soins médicaux gratuits ou au titre de l'appareillage.

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement à la CNAMTS des prestations versées	73 822 613	0	76 506 352	2 683 739	73 822 613	0	76 506 352	2 683 739	5 797	NA	13 794

Pour 2020, la dépense constatée s'élève à 76,5 M€. Elle prend en compte un apurement 2019 de 3,4 M€, qui vient en déduction de la facturation 2020 de la CNAM (79,9 M€).

En 2020, le dispositif a bénéficié à un effectif moyen de 5 797 assurés pensionnés de guerre et le coût moyen par bénéficiaire s'établit à 13 794 €.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des prestations de sécurité aux invalides

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Année	LFI	Évolution %	Dépenses d'exercice *	Évolution %	Dépenses exécutées	Évolution %	Effectifs (N-1)	Évolution
2011	124 238 636	- 3,9 %	122 119 967	- 10,7 %	107 449 213	- 17,3 %	16 374	3,0 %
2012	92 000 000	- 25,9 %	118 045 790	- 3,3 %	113 971 614	6,1 %	15 102	- 7,8 %
2013	103 000 000	12,0 %	110 384 796	- 6,5 %	102 723 808	- 9,9 %	13 482	- 10,7 %
2014	96 500 000	- 6,3 %	107 440 744	- 2,7 %	104 496 688	1,7 %	11 463	- 15,0 %
2015	94 600 000	- 2,0 %	102 353 206	- 4,7 %	97 268 070	- 6,9 %	10 061	- 12,2 %
2016	93 500 000	- 1,2 %	94 649 856	- 7,6 %	86 946 512	- 10,6 %	8 837	- 13,0 %
2017	85 200 000	- 8,9 %	89 492 600	- 5,4 %	84 335 341	- 3,0 %	7 704	- 12,8 %
2018	80 900 000	- 5,1 %	85 759 070	- 4,2 %	82 025 538	- 2,7 %	6 980	- 9,4 %
2019	76 900 000	- 4,9 %	83 404 601	- 2,7 %	81 050 134	- 1,2 %	6 149	- 11,9 %
2020 (*)	73 822 613	- 4,0 %	79 955 477	- 4,1 %	76 506 352	- 5,6 %	5 444	- 11,5 %

(*) Consommation réelle 2020 et effectifs réels au 31 décembre N-1

(1) Les dépenses d'exercice reprennent les dépenses N-1 facturées en année N par la CNAMTS.

(2) 2011 : effectif corrigé suite à la mise en place d'un nouveau logiciel de comptabilisation des effectifs

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTÈSE ACTION 02

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	121 022 613	150 000	0	118 479 199	- 2 693 414	121 022 613	150 000	118 474 992	- 2 697 621

Les éléments ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction d'éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique un écart de + 2,9 M€ en AE et en CP avec le tableau en introduction de la justification au premier euro de l'action 02.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0	121,17	121,17	0	0		121,17
		PLR	0	118,48	118,47	0	0	0	118,47

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation	Écart Consommation / Prévisions
OS	RRMC	150 000	13 850	136 150
Total		150 000	13 850	136 150

Les fonds de concours sont des attributions de produits et ressources exceptionnelles en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc », pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés. En 2020, le BOP Réparation a perçu un montant de 13 850 € au titre de la gestion 2020. À l'instar de 2019, on constate une attrition du montant des attributions de produits en provenance du Maroc, d'où l'écart entre la consommation et la prévision initiale. La coopération a été redynamisée localement à l'automne 2020, dans l'espoir d'une remontée des montants financiers afférents.

ACTION

03 – Solidarité

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Solidarité		311 741 802	311 741 802		325 441 802	325 441 802
		314 294 121	314 294 121		327 446 121	327 446 121
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine			0			0
			0			0
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		226 100 000	226 100 000		226 100 000	226 100 000
		230 050 645	230 050 645		230 050 645	230 050 645
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000	310 000		310 000	310 000
		251 750	251 750		251 750	251 750
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes			0			0
			0			0
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 000 000	26 000 000		26 000 000	26 000 000
		24 960 000	24 960 000		24 960 000	24 960 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		45 532 659	45 532 659		45 532 659	45 532 659
		45 041 491	45 041 491		45 041 491	45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		12 089 143	12 089 143		25 789 143	25 789 143
		12 319 812	12 319 812		25 471 812	25 471 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 710 000	1 710 000
		1 670 423	1 670 423		1 670 423	1 670 423

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	59 331 802	59 031 726	59 331 802	59 031 726
Subventions pour charges de service public	59 331 802	59 031 726	59 331 802	59 031 726
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	45 532 659	45 041 491	45 532 659	45 041 491
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143	12 319 812	12 089 143	12 319 812
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000	1 670 423	1 710 000	1 670 423
Titre 6 : Dépenses d'intervention	252 410 000	255 262 395	252 410 000	255 262 395

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages	252 100 000	255 010 645	252 100 000	255 010 645
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre	226 100 000	230 050 645	226 100 000	230 050 645
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)	26 000 000	24 960 000	26 000 000	24 960 000
Transferts aux collectivités territoriales		13 000		13 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		13 000		13 000
Transferts aux autres collectivités	310 000	238 750	310 000	238 750
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	310 000	238 750	310 000	238 750
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			13 700 000	13 152 000
Dotations en fonds propres			13 700 000	13 152 000
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions			13 700 000	13 152 000
Total	311 741 802	314 294 121	325 441 802	327 446 121

Sous-action**03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

La revalorisation annuelle des majorations légales fixée par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics[1] s'est élevée à 1,6 % pour les rentes servies en 2019 (majorations légales facturées au ministère des armées par les organismes mutualistes en 2020).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

Cette sous-action permet le financement des majorations légales et spécifiques des rentes mutualistes auxquelles les anciens combattants peuvent souscrire.

Les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation ont en effet la possibilité d'adhérer à un dispositif particulier de rente viagère mutualiste.

Ce dispositif leur ouvre droit à une majoration légale et, dans la limite d'un plafond fixé par la loi de finances, au bénéfice d'une majoration spécifique variable selon l'âge et le délai de souscription, après la date de délivrance de la carte ou du titre. Le plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant est fixé à 125 points d'indice des pensions militaires d'invalidité (PMI), soit 1 835 € au 1^{er} janvier 2020 (arrêté du 28 août 2020 portant le point PMI à 14,68 € au 1^{er} janvier 2020).

Les organismes mutualistes versent les majorations aux souscripteurs et sont remboursés l'année suivante par l'État.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision	Engagement	Ecart	LFI	Prévision	Consommation	Ecart			

		FDC/ADP du PAP		s hors TF		Utilisation / Prévisions		FDC/ADP du PAP		Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)				
ACT	Majoration des rentes mutualistes	226 100 000	0	230 050 645	3 950 645	226 100 000	0	230 050 645	3 950 645	322 059	Nbre bénéficiaires	714	

La dépense d'exercice s'est élevée à 230,0 M€ en 2020, supérieure de 3,9 M€ à la prévision initiale, mais en baisse de 1,1 % par rapport à l'année précédente (232,6 M€).

La dépense d'exercice supérieure au montant inscrit en LFI s'explique par la revalorisation annuelle des taux de majoration légale en hausse sensible en 2019 par rapport aux années précédentes.

La baisse de la dépense par rapport à l'année précédente résulte, quant à elle, principalement de la diminution du nombre de bénéficiaires, et s'inscrit dans la tendance baissière constatée depuis plusieurs années. Les effectifs au 31 décembre 2020 ont diminué de 4,2 %.

Sur la dépense d'exercice, le coût moyen par bénéficiaire s'établit à titre indicatif à 714 €, en légère hausse par rapport à 2019.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux majorations des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre

Année	LFI	Évolution %	Dépenses d'exercice *	Évolution %	Dépenses exécutées	Évolution %	Effectifs (N-1)	Évolution
2009	239 084 921	5,6 %	238 379 213	3,1 %	226 300 160	2,1 %	423 356	- 0,5 %
2010	247 000 000	3,3 %	243 349 025	2,1 %	255 428 078	12,9 %	418 164	- 1,2 %
2011	255 062 820	3,3 %	247 536 855	1,7 %	247 536 855	- 3,1 %	410 827	- 1,8 %
2012	255 000 000	0,0 %	250 784 544	1,3 %	249 856 488	0,9 %	403 650	- 1,7 %
2013	263 100 000	3,2 %	252 845 441	0,8 %	253 773 498	1,6 %	395 441	- 2,0 %
2014	264 700 000	0,6 %	250 543 960	- 0,9 %	250 543 960	- 1,3 %	385 434	- 2,5 %
2015	258 300 000	- 2,4 %	253 806 168	1,3 %	253 806 168	1,3 %	375 054	- 2,7 %
2016	261 700 000	1,3 %	250 533 831	- 1,3 %	250 533 831	- 1,3 %	362 770	- 3,2 %
2017	252 000 000	- 3,7 %	244 668 945	- 2,3 %	244 668 945	1,3 %	353 031	- 2,7 %
2018	247 400 000	- 1,8 %	237 024 674	- 3,1 %	237 024 674	- 3,1 %	340 918	- 3,4 %
2019	234 700 000	- 5,1 %	232 567 483	- 1,9 %	232 567 483	- 1,9 %	328 943	- 3,5 %
2020	226 100 000	- 3,7 %	230 050 645	- 1,1 %	230 050 645	- 1,1 %	315 175	- 4,2 %

* Les dépenses d'exercice correspondent aux dépenses de l'année N-1 facturées en année N par les sociétés mutualistes.

NB : 928 057 € de frais de gestion facturés en 2012 ont été payés en 2013.

[1] Arrêté du 18 décembre 2018 portant majoration de certaines rentes viagères.

Sous-action

03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Cette sous-action n'a pas fait l'objet de mesure spécifique en 2020.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

Cette sous-action retrace les subventions de fonctionnement versées à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, ainsi qu'à des associations de victimes du terrorisme. En 2020, le ministère des armées a versé 23 subventions pour un montant total de 251 750 €. Parmi celles-ci, 7 subventions d'un montant supérieur à 10 000 € ont concerné :

- la participation du ministère des armées au fonctionnement de la fondation pour la mémoire de l'esclavage (40 000 €), reconnue d'utilité publique le 12 novembre 2019 ;
- l'Association française des victimes du terrorisme (30 000 €) ;
- la Flamme sous l'Arc de triomphe, Flamme de la Nation (30 000 €) ;
- l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (20 000 €) ;
- l'Association « SOLDIS Algérie » (18 000 €) ;
- l'Union nationale des associations de déportés et internés de la Résistance et familles de disparus (16 000 €) ;
- le Cercle sportif de l'Institution nationale des invalides (11 000 €).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions aux associations	310 000		251 750	- 58 250	310 000		251 750	- 58 250	24		

L'écart entre l'exécution et la programmation s'explique par un nombre de subventions versées plus faible qu'anticipé (23 dossiers de subventions en 2020, contre 28 dossiers en 2019), dans un contexte sanitaire dégradé.

Sous-action**03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes**

Cette sous-action finance la prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France ». Ces prestations sont assurées par l'ONAC-VG qui reçoit à cet effet une subvention du ministère des armées.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Aucun engagement ou paiement n'est intervenu sur cette sous-action en 2020. Les frais de pèlerinage des familles ont été pris en charge par l'ONAC-VG à partir des crédits qui lui ont été versés antérieurement pour ce même objet et non encore utilisés.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

Commentaires :

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Indemnité, pécules frais de voyages sur les tombes											

Pour l'année 2020, les frais de pèlerinage ont été payés par l'ONAC à hauteur de 45 993 € sur les crédits qui lui ont été antérieurement versés à cette fin.

Sous-action

03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Cette sous-action retrace le montant de la subvention d'action sociale versée par le ministère des armées à l'ONAC-VG pour remplir sa mission de solidarité envers les anciens combattants et victimes de guerre. Elle n'a pas fait l'objet de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description

La dotation (26 M€) finance l'action sociale allouée par l'ONAC-VG dont les priorités, définies par le conseil d'administration, sont :

- d'accorder une attention particulière aux ressortissants les plus isolés et les plus démunis ;
- d'améliorer l'accompagnement de la 4^{ème} génération du feu, en particulier des militaires blessés en opération ;
- de renforcer la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, notamment des nouvelles pupilles de la Nation, dont le nombre est en augmentation sensible depuis 2015.

Le nombre d'interventions est en légère baisse, s'élevant en 2020 à plus de 41 000. Le nombre de bénéficiaires est de 23 000.

Les actes de terrorisme ont donné lieu à 56 jugements d'adoption sur 145 rendus en 2020.

À titre indicatif, et sous réserve des données du rapport annuel de l'Office, le tableau ci-dessous présente les principales dépenses d'action sociale de l'ONAC-VG en 2020 en France métropolitaine (hors dépenses en Afrique du Nord et à l'étranger) :

Catégorie de ressortissants	2020	
	Nombre d'interventions	Montant des dépenses (en M€)
Anciens combattants (hors OPEX)	12 039	6,5
Anciens combattants OPEX	2 755	1,9

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Conjoints survivants	19 035	10,4
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs	2 215	1,4
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre mineurs	5 119	3,4
Victimes d'actes de terrorisme	242	0,2
TOTAL	41 405	23,7

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions pour œuvres sociales - hors effort de R & T (ONAC-VG)	26 000 000		24 960 000	- 1 040 000	26 000 000		24 960 000	- 1 040 000			

L'écart entre l'exécution et la programmation LFI s'explique par la non levée de la réserve de précaution (1,04 M€) en fin de gestion[1].

[1] Les crédits inscrits en réserve de précaution de la subvention pour l'action sociale de l'ONAC-VG ont été redéployés au profit de la dette viagère.

Sous-action**03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

L'ONAC-VG perçoit une subvention pour charges de service public (SCSP) pour couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant de sa direction générale, de l'ensemble de ses services départementaux, de ses services des collectivités d'outre-mer et du Maghreb, de ses hauts lieux de la mémoire nationale et de ses secteurs d'entretien et de rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. Les dépenses d'investissement, telles que celles concernant l'informatique et le patrimoine, sont aussi couvertes par la SCSP.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP	Engagements hors TF	Écart Utilisation /	LFI	Prévision FDC/ADP	Consommation	Écart Consommation			

		du PAP		Prévisions		du PAP		/ Prévisions				
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	45 532 659		45 041 491	- 491 168	45 532 659		45 041 491	- 491 168			
OB	Subventions d'investissement											

L'écart entre l'exécution et la programmation LFI s'explique par la levée partielle de la réserve de précaution (0,2 M€ sur 0,7 M€)[1] imputée sur cette activité. La baisse exceptionnelle de SCSP en 2020, par rapport à 2019 (- 12,1 M€), a été compensée par la contribution de la trésorerie de l'ONAC-VG (initialement estimée à 9,9 M€) à hauteur de 7,4 M€, portant le montant effectif des dépenses à 52,9 M€.

[1] Le solde du montant inscrit en réserve de précaution a été redéployé au profit de la dette viagère.

Sous-action

03.36 – Institution nationale des invalides : subventions

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2020.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

1. Description

Cette sous-action finance la subvention pour charge de service public allouée à l'Institution nationale des invalides (INI).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	12 089 143	0	12 319 812	230 669	12 089 143	0	12 319 812	230 669	1	SCSP	12 319 812
OB	Subventions d'investissement	0	0	0	0	13 700 000	0	13 152 000	- 548 000	1	SCSP	13 152 000
Total		12 089 143	0	12 319 812	230 669	25 789 143	0	25 471 812	-317 331			

La subvention pour charges de service public attribuée à l'Institution nationale des invalides a été majorée d'un montant de 0,39 M€, permettant le versement de la prime exceptionnelle, dite « COVID » [1]. La SCSP s'élève ainsi à 12,3 M€, réserve de précaution déduite[2].

L'INI a par ailleurs bénéficié d'une dotation en fonds propres (DFP) de 13,2 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures, réserve de précaution déduite[3].

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

[1] Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle (...) dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

[2] Les crédits inscrits en réserve de précaution de la SCSP (0,16 M€) n'ont pas été levés au profit de son poste d'imputation mais redéployés au profit de la dette viagère.

[3] Les crédits inscrits en réserve de précaution pour la DFP (0,55 M€) libérés en fin d'année font l'objet d'une demande de reports sur 2021.

Sous-action**03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions**

Cette sous-action retrace les crédits versés à l'Ordre de la Libération - Conseil national des communes « Compagnons de la Libération » (CNCCL), qui regroupe les cinq communes titulaires de la Croix de la Libération : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et Île-de-Sein.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FdC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FdC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	1 710 000	0	1 670 423	- 39 577	1 710 000	0	1 670 423	- 39 577			
Total		1 710 000		1 670 423	- 39 577	1 710 000		1 670 423	- 39 577			

L'écart entre l'exécution et la programmation LFI s'explique par la non levée de la réserve de précaution en fin de gestion.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE ACTION 03

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	311 741 802	0		314 294 121	2 552 319	325 441 802	0	327 446 121	2 004 319

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2 (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	36,50	311,74	325,44	3,70	7,00	12,10	348,24
		PLR	36,50	314,29	327,45	4,25	7,00	12,10	350,79

ACTION**07 – Actions en faveur des rapatriés**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Actions en faveur des rapatriés		18 622 944	18 622 944		18 622 944	18 622 944
		19 561 933	19 561 933		19 561 933	19 561 933

Les crédits retracés à l'action 7 financent les aides versées au bénéfice des rapatriés et des harkis. Ces aides se composent :

- de l'allocation de reconnaissance, instituée par la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ; elle constitue la principale dépense de l'action 7, dont elle représente 88 % des crédits ;
- de l'allocation viagère définie par l'article 133 de la loi de finances n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 pour 2016 ;
- de divers soutiens, tels que des aides à la formation professionnelle, des aides au désendettement, des aides spécifiques aux conjoints survivants, des remboursements de cotisations retraites complémentaires ou encore des mesures de sauvegarde du toit familial.

L'ONAC-VG prend en charge l'instruction et le paiement de ces prestations qui sont financées par des subventions versées au programme 169.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'activité « Aides & mesures en faveur des rapatriés » qui recouvre les divers dispositifs en faveur des rapatriés ainsi que le dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local et assimilés ne faisaient pas l'objet d'un financement sur crédits budgétaires mais faisaient l'objet d'un financement intégral sur la trésorerie de l'ONAC-VG estimé à, respectivement, environ 1 M€ et 2,1 M€.

Le dispositif de solidarité mentionné ci-dessus a fait l'objet d'une extension des critères d'attribution^[1] conduisant à une montée en puissance du dispositif : la dépense consacrée à celui-ci en 2020 a ainsi atteint 6,12 M€ rendant nécessaire *via* les mouvements réglementaires de fin de gestion une contribution du programme 169 sur crédits budgétaires (cf. ci-dessus).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION**1. Description**

La dotation 2020 de l'action 7 s'établit à 18,62 M€ pour le dispositif de l'allocation de reconnaissance et l'allocation viagère.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	AE	CP	Volume	Unité	Ratio
--------	-------------	----	----	--------	-------	-------

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

		LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FdC/AdP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions	d'œuvre		
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Allocation de reconnaissance	18 622 944		18 998 933	+ 375 989	18 622 944		18 998 933	+ 375 989	5 564	Nbr d'aides versées	3 414
ACT	Aides & mesures en faveur des rapatriés	0		563 000	+ 563 000	0		563 000	+ 563 000	187	Nbr d'aides versées	3 011

L'écart entre l'exécution et la programmation, s'agissant de l'allocation reconnaissance, provient de l'évolution du nombre de bénéficiaires et de leurs ayants droit. En effet ces derniers disposent d'une rente mensuelle supérieure ou égale à celle de leur conjoint décédé, d'où un surcoût par rapport au montant programmé.

Une subvention de 0,563 M€, non programmée en LFI et financée par décret de virement depuis les crédits du programme 167 dans le cadre des mouvements de fin de gestion[2], a été versée à l'ONAC-VG sur l'action « aides et mesures en faveur des rapatriés » en fin de gestion 2020 pour soutenir la trésorerie de l'opérateur mise à contribution pour les aides en faveur des enfants de harkis dont le montant total s'est élevé à 6,5 M€.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE ACTION 07

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/AdP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	18 622 944	0		19 561 933	938 989	18 622 944	0	19 561 933	938 989

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2 (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				
			Eng restant à payer à fin 2019	Eng 2020	2020	2021	2022	> 2022	Total
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0,00	18,62	18,62	0,00	0,00	0,00	18,62
		PLR	0,00	19,56	19,56	0,00	0,00	0,00	19,56
	Écarts (PLR/PLF)		0,00	0,94	0,94	0,00	0,00	0,00	0,94

[1] Décret n° 2020-513 du 4 mai 2020 modifiant le décret n° 2018-1320 du 28 décembre 2018.

[2] Décret n° 2020-1604 du 15 décembre 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 622 944	19 561 933	18 622 944	19 561 933
Transferts aux ménages	18 622 944	19 561 933	18 622 944	19 561 933
Total	18 622 944	19 561 933	18 622 944	19 561 933

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INI - Institution nationale des Invalides (P169)	47 089 142	14 789 143	12 089 143	25 789 143	12 319 812	25 471 812
Subventions pour charges de service public	12 089 142	12 089 143	12 089 143	12 089 143	12 319 812	12 319 812
Dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000		13 700 000		13 152 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	87 818 003	87 818 003	90 137 762	90 137 762	90 172 322	90 172 322
Subventions pour charges de service public	51 382 820	51 382 820	45 532 659	45 532 659	45 041 491	45 041 491
Transferts	36 435 183	36 435 183	44 605 103	44 605 103	45 130 831	45 130 831
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P169)	1 678 278	1 678 278	1 710 000	1 710 000	1 670 423	1 670 423
Subventions pour charges de service public	1 678 278	1 678 278	1 710 000	1 710 000	1 670 423	1 670 423
Total	136 585 423	104 285 424	103 936 905	117 636 905	104 162 557	117 314 557
Total des subventions pour charges de service public	65 150 240	65 150 241	59 331 802	59 331 802	59 031 726	59 031 726
Total des dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000		13 700 000		13 152 000
Total des transferts	36 435 183	36 435 183	44 605 103	44 605 103	45 130 831	45 130 831

En 2020 la SCSP de l'INI a été versée à hauteur de 12,32 M€ afin de financer une prime exceptionnelle dite COVID pour un montant de 0,39 M€ non prévue dans le PAP 2020. La réserve de précaution située sur la SCSP de l'INI n'a pas été versée à l'établissement.

L'INI a par ailleurs bénéficié du versement d'une dotation en fonds propres, à hauteur de 13,15 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures. La réserve de précaution située sur la DFP n'a pas été versée à l'opérateur.

L'ONAC-VG a bénéficié du versement de la SCSP de 45,04 M€. La réserve de précaution positionnée sur la SCSP de l'ONAC-VG (0,69 M€) a été partiellement libérée pour être versée à l'opérateur à hauteur de 0,2 M€.

La ligne « Transferts » du programme 169 comprend la subvention de l'action sociale destinée aux ressortissants de l'Office, les dispositifs d'allocation reconnaissance et allocation viagère, ainsi que diverses aides et mesures en faveur des rapatriés.

Le CNCCCL a bénéficié du versement de la SCSP de 1,67 M€ après déduction de la réserve de précaution.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INI - Institution nationale des Invalides	0	409	7	0	5	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020					
	0 0	418 398	0 9	0 0	0 4	0 0
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre	0 0 0	853 845 814	24 0 22	5 0 3	0 0 0	0 0 0
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »	0 0 0	14 15 15	1 0 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	1 276 1 278 1 227	32 0 32	5 0 3	5 0 4	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Les opérateurs du programme 169 présentent une sous-exécution du plafond d'emplois imputable à l'ONAC-VG et à l'INI.

Pour le premier, l'écart à la prévision résulte d'une anticipation de sa manœuvre de déflation de ses effectifs, prévue pour se dérouler sur la durée du contrat d'objectifs et de performance (- 114 ETPT en tout sur 2019-2025).

L'INI a connu des difficultés de recrutement particulières, liées à la crise sanitaire notamment du fait du bouleversement des concours paramédicaux.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 278	1 227

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-39	-50

Le schéma d'emplois négatif prévu au PLF 2020 a été amplifié par une anticipation du mouvement de déflation prévu par l'ONAC-VG, sans toutefois que cela ne remette en cause la qualité du service rendu aux ayants droit.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

INI - INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

La crise sanitaire de la COVID-19 a contraint l'INI à modifier durant l'année 2020 une partie de son organisation. Ainsi, le premier confinement a entraîné une fermeture temporaire de lits au centre des pensionnaires jusqu'au mois d'août 2020. Toutefois, des mesures de reprise d'activité encadrées par des protocoles sanitaires stricts, ont permis la réouverture prudente et progressive du centre des pensionnaires à partir de septembre 2020.

De même, l'activité du centre de réhabilitation post-traumatique de l'INI a été très fortement réduite à 35 lits d'hospitalisation (au lieu d'une capacité normale de 60 lits) jusqu'en septembre 2020. Parallèlement, il y a eu une cessation complète des activités externes de l'INI, du cabinet dentaire et de l'hôpital de jour, pour des raisons liées aux contraintes des protocoles sanitaires.

Cette baisse d'activité s'est traduite par une perte de recettes propres de l'établissement de 0,66 M€, par rapport au budget initial 2020.

Parallèlement, conformément aux dispositions du décret n° 2020-568 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle a été versée à l'été 2020 aux agents de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. L'impact financier pour l'INI s'est traduit par une augmentation de 389 k€ de dépenses de personnel prise en compte dans le cadre de la SCSP dont le montant alloué a été porté à 12,48 M€ (contre 12,09 M€ en LFI). Toutefois, la réserve de précaution de 0,16 M€ n'ayant pas été levée, la SCSP versée à l'établissement au titre de 2020 s'élève à 12,32 M€.

La mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, correspondant à la réalisation de la totalité des travaux immobiliers et d'infrastructure a fait l'objet d'une exécution différée compte tenu des modalités afférentes aux marchés public (notification intervenue au mois de novembre 2020 et compte tenu de la mise en place du cantonnement différant le début au début de l'année 2021.

Toutefois, dans la continuité des efforts engagés précédemment, l'Institution a su affirmer sa volonté de maintenir un bénéfice sur résultat patrimonial à hauteur de 0,82 M€. Il était de 0,57 M€ en 2019.

Par ailleurs, le solde budgétaire, hors opérations liées au schéma directeur de l'infrastructure, est excédentaire de 1,88 M€.

Ces résultats sont en parfaite adéquation avec la trajectoire inscrite dans le contrat d'objectifs et de performance 2017-2021 de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	47 089	14 789	12 089	25 789	12 320	25 472
Subventions pour charges de service public	12 089	12 089	12 089	12 089	12 320	12 320
Dotations en fonds propres	35 000	2 700		13 700		13 152
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	336					133
Transferts	336					133
Total	47 425	14 789	12 089	25 789	12 320	25 604

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

Les financements apportés à l'opérateur par l'État ont été conformes à la LFI. Une majoration a été attribuée en cours de gestion afin de couvrir le coût de la prime COVID payée aux agents de l'INI en juillet 2020.

L'écart sur la dotation en fonds propres provient de la non-levée de la réserve de précaution.

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	26 222	23 601	Subventions de l'État	11 931	12 320
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>5 722</i>	<i>5 646</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>11 931</i>	<i>12 320</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 676	10 772	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	11 828	12 003
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 850	1 935	Revenus d'activité et autres produits	11 958	10 873
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 850</i>	<i>1 935</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>25</i>	<i>0</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>510</i>	<i>661</i>
Total des charges	35 898	34 373	Total des produits	35 717	35 195
Résultat : bénéfice		822	Résultat : perte	181	
Total : équilibre du CR	35 898	35 195	Total : équilibre du CR	35 898	35 195

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 134	2 096
Investissements	11 402	1 826	Financement de l'actif par l'État	13 152	13 155
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		300
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	11 402	1 826	Total des ressources	14 286	15 551
Augmentation du fonds de roulement	2 884	13 724	Diminution du fonds de roulement		

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le montant total des charges pour l'année 2020 s'élève à 34,37 M€, et celui des produits à 35,19 M€.

L'INI fait apparaître, pour la troisième année consécutive, un bénéfice sur le résultat patrimonial de 0,82 M€ (contre 0,57 M€ en 2019).

Ces résultats s'inscrivent dans le prolongement des efforts engagés depuis quatre ans.

La capacité d'autofinancement de 2,09 M€ (1,77 M€ en 2019), abondée des financements de l'actif par l'État (dotation en fonds propres pour le Schéma Directeur de l'Infrastructure (SDI)) et par des tiers autres que l'État ont permis de réaliser l'ensemble des investissements programmés.

L'INI a comptabilisé une variation positive sur le fonds de roulement de 13,72 M€, dont 1,56 M€ déduction faite des opérations liées au SDI et d'autres opérations fléchées.

Le montant final du fonds de roulement permet à l'INI d'assurer 117 jours de fonctionnement.

Par ailleurs, en dépit du montant des restes à payer, qui s'élève à 23,15 M€, dont 20,92 M€ au titre du SDI, le niveau de trésorerie, au 31 décembre 2020, de 36,22 M€, dont 25,05 M€ de trésorerie fléchée, permet la soutenabilité budgétaire de l'établissement public.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 222	26 222	25 469	25 469
Fonctionnement	7 895	7 806	7 025	7 247
Intervention	0	0	0	0
Investissement	20 342	11 402	20 248	1 665
Total des dépenses AE (A) CP (B)	54 460	45 430	52 742	34 381
dont contributions employeur au CAS pensions	5 722	5 722	5 646	5 646

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	35 182	34 940
Subvention pour charges de service public	11 931	12 320
Autres financements de l'État	11 828	11 852
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 423	10 768
Recettes fléchées	13 152	13 605
Financements de l'État fléchés	13 152	13 273
Autres financements publics fléchés	0	331
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	48 334	48 545
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	2 904	14 165
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses générales	0	2 023	1 987	0	0	0	0	2 023	1 987	
	0	1 541	1 775	0	0	0	0	1 541	1 775	
Dépenses médicales	0	5 248	5 185	0	0	20 321	11 381	25 569	16 566	
	0	4 987	4 951	0	0	20 234	1 646	25 221	6 597	
Études et formations	0	624	633	0	0	21	21	645	654	
	0	497	521	0	0	14	18	511	539	
Ressources humaines	26 222	0	0	0	0	0	0	26 222	26 222	
	25 469	0	0	0	0	0	0	25 469	25 469	
Total	26 222	7 895	7 806	0	0	20 342	11 402	54 460	45 430	
	25 469	7 025	7 247	0	0	20 248	1 665	52 742	34 381	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1
Autres décaissements non budgétaires	0	226
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	227
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	2 904	14 134
Abondement de la trésorerie fléchée	2 716	12 153
Abondement de la trésorerie non fléchée	188	1 981
Total des besoins	2 904	14 361

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	2 904	14 165
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	12
Autres encaissements non budgétaires	0	184
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 904	14 361
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	2 904	14 361

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Commentaires sur les autorisations budgétaires :

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la gestion contrainte des établissements de santé, les résultats budgétaires de l'année 2020 pour l'Institution nationale des invalides sont positifs et permettent de consolider les premières étapes du nouveau projet d'établissement.

Ainsi, le montant des autorisations d'engagement consommées en 2020 s'élève à 52,74 M€ contre 54,46 M€ dans le BI 2020.

Il se répartit comme suit :

- 97 % pour les dépenses de personnel ;
- 93 % pour les dépenses de fonctionnement (prévisionnel non consommé au regard de la crise sanitaire) ;
- 100 % pour les dépenses d'investissement. La tranche ferme liée aux opérations d'infrastructure a été totalement engagée. Aucun écart significatif n'est constaté en 2020 par rapport au BI.

Le montant des crédits de paiement consommés en 2020 s'élève à 34,38 M€ contre 45,43 M€ dans le BI 2020.

La baisse des dépenses de personnel en AE et CP par rapport au BI (- 0,7 M€) fait suite notamment à la difficulté de recrutement des personnels paramédicaux.

La baisse des dépenses de fonctionnement par rapport au BI 2020 (- 0,8 M€ en AE et - 0,6 M€ CP) est consécutive à des dépenses non réalisées à la suite de la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement sont très majoritairement constituées par les opérations liées au schéma directeur de l'infrastructure (SDI). Cependant, à la différence de la situation en AE, les consommations de CP en 2020 relatives au SDI sont très inférieures au montant prévu dans le BI 2020 à savoir 10,37 M€, ce qui entraîne des reports de travaux.

Par ailleurs, au regard des contraintes sanitaires, plusieurs opérations n'ont pas pu faire l'objet de service fait sur l'exercice 2020. Ce report de charge sera inscrit lors du premier budget rectificatif de l'année 2021.

Parallèlement, les recettes pour l'année 2020, malgré la non-levée de la réserve de précaution de la SCSP, s'élèvent à 48,54 M€ dont 13,60 M€ de recettes fléchées essentiellement issues de la dotation en fonds propres versée par le ministère des armées au titre du financement du SDI.

Par ailleurs, dans le prolongement des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, la dotation annuelle de financement (DAF), versée par le ministère des solidarités et de la santé, a été augmentée de 0,02 M€. au titre des transports des personnels.

Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et de la cessation partielle d'activité, les recettes propres encaissées par l'établissement sont en diminution de 6 % environ par rapport au budget initial de 2020.

La crise sanitaire a également impacté l'activité et les recettes du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH), notamment dans le domaine de la formation.

En conclusion, les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années et décuplés pendant la crise sanitaire, se concrétisent par un solde budgétaire 2020 excédentaire de 14,16 M€, ramené à 1,88 M€, hors SDI et autres opérations fléchées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	416	418	407
– sous plafond	409	418	398
– hors plafond	7		9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	5		4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La crise sanitaire a eu un fort impact sur les recrutements de l'INI en conduisant à un décalage important des sorties de concours paramédicaux. En outre, l'établissement a réduit son besoin en effectif contractuel au regard de sa baisse d'activité de soins.

ONAC-VG - OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Les activités de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ont subi un certain ralentissement pendant la période du premier confinement, mais l'établissement a pu s'adapter rapidement et mettre en place de nouvelles organisations de travail afin de poursuivre ses missions.

D'un point de vue financier, 2020 a été marquée par une diminution des dépenses de l'Office, due principalement à la crise sanitaire et à ses conséquences. Cependant, celle-ci a été en partie compensée par la forte augmentation des dépenses du plan d'aide apportée aux enfants de harkis, à la suite de l'élargissement réglementaire des conditions d'attribution de la prestation, entraînant ainsi pour l'ONAC-VG, une forte demande de ce type de dépense de guichet.

Dans ce contexte contraint, l'ONAC-VG a maintenu sa trajectoire de déflation d'effectifs, de réorganisation et de modernisation.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						40
Transferts						40
P167 – Liens entre la Nation et son armée	4 027	4 027	2 620	2 620	3 427	3 427
Transferts	4 027	4 027	2 620	2 620	3 427	3 427
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	87 818	87 818	90 138	90 138	90 172	90 172
Subventions pour charges de service public	51 383	51 383	45 533	45 533	45 041	45 041
Transferts	36 435	36 435	44 605	44 605	45 131	45 131
P158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	101 975	101 975	91 356	91 356	86 473	86 473
Transferts	101 975	101 975	91 356	91 356	86 473	86 473
P175 – Patrimoines					4	4
Transferts					4	4
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4	4				
Transferts	4	4				
P129 – Coordination du travail gouvernemental	10	10			4	4
Transferts	10	10			4	4

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P123 – Conditions de vie outre-mer	5	5				
Transferts	5	5				
P743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions		19 707				
Transferts		19 707				
Total	193 839	213 545	184 114	184 114	180 081	180 121

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) voté en LFI s'élève à 45,53 M€ en 2020. L'écart entre la réalisation 2020 et la programmation LFI s'explique par la levée partielle de la réserve de précaution (0,2 M€ sur 0,7 M€) imputée sur la SCSP. Le montant net de la SCSP perçue a donc été de 45,04 M€.

La baisse exceptionnelle de la SCSP de l'Office en 2020 (- 12,1 M€ par rapport au PLF 2019) a été compensée par un recours à la trésorerie de l'ONAC-VG prévu en LFI à hauteur de 9,9 M€.

Les crédits de transfert du programme 169 permettent d'accompagner les ressortissants les plus démunis et les plus fragiles, les conjoints survivants, les pupilles de la Nation, les blessés des opérations extérieures et les victimes d'actes de terrorisme. Ils permettent également de consolider les mesures prises en faveur de la reconnaissance de la Nation envers les anciens membres des formations supplétives et leurs ayants droit. Le montant des crédits versés par l'État à l'Office au titre de l'action sociale, en baisse par rapport à 2019 (26,4 M€), ont été de 25 M€ en 2020 en raison de la non-levée de la réserve de précaution imputée sur cette action à hauteur de 1 M€.

L'ONAC-VG prend en charge l'instruction et le paiement de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère qui sont financées par des subventions versées par le programme 169. En 2020, la subvention versée à l'ONAC a été de 19 M€ (cf. commentaire dans le chapitre « Autorisations budgétaires »).

Au total, les crédits versés par le programme 169 à l'Office s'élèvent à 90,17 M€ en 2020.

Les crédits relatifs aux indemnités (rentes viagères ou capital) prévues par les trois dispositifs retracés au programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale » s'élèvent à 86,5 M€.

Les crédits du programme 167 permettent d'assurer la poursuite du programme de rénovation et de valorisation des nécropoles de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale et d'en assurer l'entretien courant. Ils permettent également d'apporter un soutien aux communes dans le cadre de la rénovation des monuments aux morts et de financer des actions pédagogiques et des projets mémoriels tels que l'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation. Les transferts en provenance du programme 167 se sont élevés à 3,4 M€ en 2020.

La différence entre les montants figurant dans le tableau « Financement apporté à l'opérateur par le budget de l'État » et le tableau « Autorisations budgétaires » résulte de ce que ce dernier n'intègre pas les crédits gérés en compte de tiers, c'est-à-dire essentiellement ceux versés par le programme 158. Les montants financiers afférents à ces dispositifs sont décrits et comptabilisés dans le tableau relatif à l'équilibre financier.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	50 611	50 894	Subventions de l'État	44 841	45 041
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 857</i>	<i>11 412</i>	– subventions pour charges de service public	44 841	45 041
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	16 896	15 306	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	31 095	52 641	Autres subventions	29 207	48 211
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 200	2 550	Revenus d'activité et autres produits	2 734	7 964
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 200</i>	<i>2 550</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>54</i>	<i>1 180</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>72</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>54</i>	<i>54</i>
Total des charges	98 603	118 841	Total des produits	76 783	101 217
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	21 820	17 625
Total : équilibre du CR	98 603	118 841	Total : équilibre du CR	98 603	118 841

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	20 728	16 381	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 354	1 843	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	150	235
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	23 082	18 224	Total des ressources	150	235
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	22 932	17 990

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'intégration des opérations d'ordres, n'entraînant pas de flux financiers en dépenses (dotations aux amortissements et provisions, valeur nette comptable) et en recettes (reprises sur provisions, titres de recette émis n'ayant pas donné lieu à encaissement) conduit, sur le compte de résultat, à un résultat négatif de - 17,6 M€.

La capacité d'autofinancement de l'établissement est négative, à hauteur de - 16,4 M€ (insuffisance d'autofinancement), en raison d'un résultat comptable négatif.

Le fond de roulement, est largement positif, à hauteur de 18,3 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 611	50 611	50 962	50 962
Fonctionnement	14 696	15 696	15 002	14 139
Intervention	31 045	31 095	52 526	52 519
Investissement	1 690	2 354	1 118	1 678
Total des dépenses AE (A) CP (B)	98 042	99 756	119 608	119 297
dont contributions employeur au CAS pensions	11 857	11 857	11 412	11 412

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	45 245	49 852
Subvention pour charges de service public	44 841	45 041
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	403	4 811
Recettes fléchées	31 580	50 200
Financements de l'État fléchés	28 677	47 949
Autres financements publics fléchés	530	262
Recettes propres fléchées	2 372	1 989
Total des recettes (C)	76 824	100 052
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	22 932	19 245

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action en faveur des rapatriés	2 024		294	471	3 100	3 100	0	0	5 418	5 595
	2 038		300	424	25 579	25 592	0	0	27 917	28 055
Action mémorielle	8 604		9 259	9 418	907	957	238	346	19 007	19 325
	8 664		9 451	8 483	924	976	259	576	19 297	18 699
Action sociale	9 616		1 029	1 256	27 038	27 038	150	150	37 833	38 060
	9 683		1 050	1 131	26 023	25 951	21	21	36 777	36 786
Droit à réparation et reconnaissance	9 616		1 029	1 256	0	0	0	0	10 645	10 872
	9 683		1 050	1 131	0	0	0	0	10 733	10 814
Relations institutionnelles et associatives	5 567		588	785	0	0	0	0	6 155	6 352
	5 606		600	707	0	0	0	0	6 206	6 313
Soutien	15 183		2 498	2 511	0	0	1 302	1 857	18 984	19 552
	15 289		2 550	2 262	0	0	838	1 080	18 677	18 631
Total	50 611		14 696	15 696	31 045	31 095	1 690	2 354	98 042	99 756
	50 962		15 002	14 139	52 526	52 519	1 118	1 678	119 608	119 297

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	22 932	19 245
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	110 869	87 094
Autres décaissements non budgétaires	0	19 592
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	133 801	125 931
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	133 801	125 931

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	110 869	87 409
Autres encaissements non budgétaires	0	16 549
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	110 869	103 958
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	22 932	21 973
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	8 874	10 512
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	14 058	11 462
Total des financements	133 801	125 931

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les opérations au nom et pour le compte de tiers de l'Office sont constituées :

- des indemnisations aux victimes de la barbarie nazie pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- des dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du nord.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers sont exécutées en baisse de - 23,7 M€ en dépenses et de - 23,4 M€ en recettes par rapport au BI 2020. Cette baisse est liée au passage, au 1^{er} janvier 2020, de l'allocation reconnaissance et de l'allocation viagère en gestion (exécution) et non en compte de tiers (prévision).

Les dépenses relatives aux indemnisations des victimes de la barbarie nazie pendant la Seconde Guerre mondiale sont en diminution, le nombre de rentes et de dossiers étant en diminution continue depuis 2012.

Les dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du nord sont légèrement supérieures, en dépenses, à la prévision.

Commentaire pour les autorisations budgétaires :

La réalisation budgétaire 2020 est proche du montant du budget initial, avec une consommation de près de 100 % en AE et en CP sur les crédits de personnels et de fonctionnement. La forte augmentation sur les crédits d'intervention est due à la bascule en gestion, sur le budget de l'ONAC-VG, des crédits d'allocation reconnaissance qui étaient jusque-là gérés en compte de tiers, soit 19 M€ de ressources et dépenses supplémentaires. À périmètre constant, les dépenses, exclusivement financées sur trésorerie concernant le dispositif de solidarité pour les enfants de harkis ont été supérieures de 4 M€ à la prévision du fait d'un élargissement réglementaire des critères d'attribution en cours d'année, entraînant une augmentation des dépenses.

Les ressources propres globalisées comprennent une régularisation comptable de 4,2 M€ de recettes, sans impact sur la trésorerie, pour les crédits de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) qui n'avaient pas fait l'objet d'un titre de recettes lors de leurs encaissements sur la trésorerie de l'ONAC-VG.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	877	845	836
– sous plafond	853	845	814
– hors plafond	24		22
<i>dont contrats aidés</i>	5		3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'ONAC-VG poursuit une trajectoire de déflation de ses effectifs ambitieuse de - 114 ETPT sur la période 2019-2025 dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs et de performance, adopté en juillet 2020. Pour mémoire, l'Office a réduit de près de 50 % ses effectifs dans le cadre de son précédent COP 2014-2018. L'effort de déflation est principalement réalisé en début de période puisque le plafond 2021 sera de 801 ETPT (contre 878 ETPT en 2019).

CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION »

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, malgré la crise sanitaire, l'Ordre de la Libération a pu poursuivre son activité muséale et mémorielle. Le CNCCL a notamment présenté une exposition consacrée à l'engagement des compagnons de la Libération en 1940 et organisé la journée de commémoration du 77^{ème} anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 678	1 678	1 710	1 710	1 670	1 670
Subventions pour charges de service public	1 678	1 678	1 710	1 710	1 670	1 670
Total	1 678	1 678	1 710	1 710	1 670	1 670

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

Au cours de l'exercice 2020, l'établissement a perçu 1,67 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP). L'écart entre la réalisation 2020 de l'établissement et la programmation LFI s'explique par la non-levée de la réserve de précaution en fin de gestion (0,04 M€).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	906	871	Subventions de l'État	1 670	1 670
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>51</i>	<i>59</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>1 670</i>	<i>1 670</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 810	1 491	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4	4
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	792	860	Revenus d'activité et autres produits	1 060	1 047
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>792</i>	<i>860</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>23</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>713</i>	<i>703</i>
Total des charges	2 716	2 362	Total des produits	2 735	2 721
Résultat : bénéfice	18	359	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 735	2 721	Total : équilibre du CR	2 735	2 721

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	97	493
Investissements	94	87	Financement de l'actif par l'État		153
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	94	87	Total des ressources	97	646
Augmentation du fonds de roulement	4	559	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Tableau compte de résultat:

Le résultat net de l'exercice 2020 est excédentaire de 0,359 M€ et s'établit à un niveau supérieur à celui prévu au budget initial (0,018 M€). Cet écart résulte en partie des conséquences de la crise sanitaire qui a engendré de moindres dépenses de fonctionnement du fait, notamment, de la fermeture du musée pendant six mois.

Tableau de financement abrégé:

L'une des conséquences de la crise sanitaire (la fermeture du musée pendant 6 mois ayant conduit à des moindres dépenses de surveillance et nettoyage) a été de fortement augmenter la capacité d'autofinancement de l'établissement.

Le financement de l'actif, à hauteur de 0,153 M€, correspond à l'intégration des pièces de collections du musée dans le bilan comptable.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	906	906	876	876
Fonctionnement	976	1 019	659	681
Intervention	0	0	0	0
Investissement	94	94	87	92
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 976	2 018	1 621	1 648
dont contributions employeur au CAS pensions	51	51	59	59

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	1 862	1 883
Subvention pour charges de service public	1 670	1 670
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4	4
Recettes propres	187	208
Recettes fléchées	160	160
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	160	160
Total des recettes (C)	2 022	2 043
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	4	395
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Musée	331	527	553	0	0	64	64	922	948
	377	322	311	0	0	41	50	740	739
Soutien	575	449	466	0	0	30	30	1 054	1 070
	499	337	370	0	0	46	41	881	910
Total	906	976	1 019	0	0	94	94	1 976	2 018
	876	659	681	0	0	87	92	1 621	1 648

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	4	370
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	4	370
Total des besoins	4	370

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	4	395
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-25
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	4	370
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	4	370

* Voté

L'exercice 2020 présente un solde budgétaire positif et un abondement sur la trésorerie de 0,37 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	15	15	16
– sous plafond	14	15	15
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'effectif sous plafond réalisé de l'Ordre de la Libération est conforme à la prévision. L'emploi hors plafond, qui n'avait pas été pris en compte en loi de finances, était bien prévu dans le budget de l'opérateur. La réalisation des effectifs est donc nominale.